

fondamentaux de l'éducation et de la morale seront d'élever et d'éduquer l'enfant, lui inculquer les habitudes et l'esprit d'une certaine façon de vivre et de penser, de tâcher de faire vivre les hommes suivant les normes d'une vie que l'on admet être idéale. Mais ces principes les séparent des autres sciences concrètes et particulières relatives à l'homme tout autant que des sciences naturelles. Ces sciences n'étudient pas les faits, mais proposent plutôt ce qui devrait être. Toutefois, suivant Dilthey, il est nécessaire de soumettre ces disciplines elles-mêmes à une forme *scientifique* d'après leur propre méthode. Ce n'est d'ailleurs qu'ainsi qu'elles seront préservées d'être une science formelle sans objet, ou encore des projets en l'air, sans assises dans le réel. Ceci provient de ce que les faits de l'éducation et de la morale, tout comme les autres faits humains, sont des faits qui sont vécus, sentis, éprouvés au cours de nos expériences, grâce à la description et à la compréhension psychologiques. L'éducateur et le moraliste sont eux-mêmes objet d'expérience au cours de leur propre action respective. Ainsi l'on peut pénétrer le sens de la réalité humaine des éducateurs et moralistes du passé, non pas par l'analyse de leurs idées abstraites, mais bien par le fait de vivre et de sentir les expériences réelles et concrètes qu'ils ont vécu. On voit que Dilthey affirme que sa méthode de l'"*Erlebniss*" peut être également appliquée aux sciences normatives (telles que l'éducation, la morale, l'esthétique) tout comme elle est appliquée aux sciences humaines particulières (telles que le droit, l'économie, l'histoire, la linguistique, la science des religions, etc...)

L. HUSSON, *Éléments de morale Sexuelle*, —

Aubier, (*Editions Montaigne, Paris, 1948, p. 188*).

L. Husson publie sous forme d'un petit livre et sous ce titre deux de ses leçons, enrichies de notes explicatives, sur la morale sexuelle. Dans la première leçon, il souligne le fait que l'idée de la morale traditionnelle a perdu sa vigueur, à cause de son "conventionalisme", que cette morale néglige de prendre en considération les besoins de la nature humaine et que, pour cette raison, elle ne peut résister devant une critique avertie. Les recherches sociologiques ont également contribué, en mettant en évidence les varia-

tions de la conscience, à fortifier ce préjugé: elle est nuisible, non pas parce qu'elle nous pousse à l'indifférence en présence de la morale, mais parce que la constatation de contradictions suggère toujours du scepticisme aux âmes faibles. Pour que la morale sexuelle puisse fonder son autorité, il faut qu'elle connaisse à fond la nature humaine, jusqu'à toucher ses racines profondes, qu'elle ne le mutilé point, mais qu'elle les aide à s'élever, se sublimer, et, quelques différentes que soient d'ailleurs les unes des autres, les morales professées par nombre de peuplades entre elles, il est nécessaire que cette morale, en tant que résultat nécessaire d'une inéluctable découverte scientifique, fasse accepter sa loi.

C'est ainsi que, dans l'exposé de sa première leçon, l'auteur se donne pour tâche de prouver ce point de vue. Mais cela ne suffit point. La morale traditionnelle cherche ailleurs la voie du salut: ainsi le divorce est considéré comme le moyen de rendre le mariage plus morale. Toutefois, suivant lui, le vrai motif de cette opposition provient d'une erreur de méthode. Ici, sous l'influence d'un regrettable manque de finesse, le même principe est conduit, sans contrôle, jusqu'à ses dernières conséquences, et il n'est tenu aucun compte du fait, qu'à chaque déduction, de nouveaux problèmes peuvent se présenter. Il est nécessaire de concilier entre elles un grand nombre de nécessités qui, à première vue, se contredisent: ainsi les conjoints auxquels la différence de sexe accorde la possibilité de se compléter mais qui, d'autre part, ont tant d'occasions de se heurter, ont des droits mutuels; les parents qui, par l'autorité qu'ils exercent sur le développement personnel de l'enfant, entravent ce développement, ont des droits; les enfants qui, pour leur existence et subsistance, dépendent des soins de leurs parents, ont des droits; d'autre part, les individus eux-mêmes, qui peuvent être facilement faussés par suite d'un mécanisme trop rigide de règlements sociaux, ont cependant droit à la liberté; de même il y a les nécessités qui, sous forme d'instincts de survie de l'espèce ou des contraintes imposées par la société pèsent sur l'individu, peuvent toutefois être reniés par ce dernier; en outre, il y a aussi les exigences nées du conflit, dans l'individu même, entre ces impulsions physiques de celui-ci d'une part, et d'autre part son développement moral. A en croire les programmes élaborés par certains réformistes, l'on voit comment, en vue de donner satisfaction à quelques-unes de ces exi-

gences, ils vont jusqu'à renier les autres. A titre d'exemple, nous pouvons prendre le droit attribué à l'Etat et incompatible cependant avec le respect dû à la personnalité humaine: celle du châtrer l'individu, c'est-à-dire de porter atteinte à son intégrité physique.

Dans la 2^{ème} leçon, l'auteur parle des règles de la morale sexuelle et domestique. Suivant son opinion, la morale sexuelle, dans la famille monogame, repose sur deux principes: 1) la liberté mutuelle de donner libre cours aux instincts ou de les reprimer; 2) l'obligation, pour l'intéressé, d'accepter toutes les charges complémentaires découlant de son acte. C'est d'ailleurs dans la conciliation de ces deux principes que réside l'équilibre des droits respectifs et mutuelles des conjoints, des parents et des enfants. D'après L. Husson, cet équilibre entre les données de la biologie, la psychologie collective et la sociologie n'est possible que grâce à un contrôle scientifique continu. Parmi les devoirs qui incombent à l'individu dans cette tâche, l'on remarque les suivants: 1) la chasteté 2) la civilité dans les rapports 3) la nécessité de ne point tenir la famille pour une entité dominant les individus qui la composent 4) la différenciation des fonctions 5) un égalitarisme tendant à prendre en considération l'inégalité des fonctions entre les femmes 6) le parachèvement de la justice par la tendresse.

L'oeuvre de L. Husson, quoique mieux conçue et plus large d'esprit que celle de quelques psychanalistes suisses reste cependant un schéma un peu succinct de cette morale sexuelle sachant faire la part de la sociologie et de la morale philosophique et donne au lecteur de voir ce résumé mieux complété et plus fourni en ses détails.

MARCEL MAUSS, Manuel d'Ethnographie, *Payot, Paris 1947,*
p. 209.

Dans ce petit livre, Marcel Mauss, relevant de l'école de Durkheim et actuellement professeur au Collège de France, nous expose d'une façon assez complète ses méthodes d'observation en ethnographie, et nous parle aussi de la morphologie sociale, la technologie, les faits esthétiques et les matériaux fournis par l'ethnographie aux faits économiques, juridiques, moraux et religieux. Ce manuel dont